LES CAHIERS DE

# documentation socialiste

# Propositions pour les Retraités et les Personnes Agées

Fondation Jean-Jaurès

Club Socialiste du Livre

LES CAHIERS DE

# documentation socialiste

## Propositions pour les Retraites et les Personnes Âgées



Club Socialiste du Livre

Coll. Fondation Jean-Jaurès

N° 3 Avril 1981

# Propositions pour les Retraités et les Personnes Agées

SOMMAIRE

Préface ..... 7

Introduction ..... 9

1° PARTIE : *Données actuelles* ..... 11

1° — de plus en plus nombreuses jusqu'à aujourd'hui. Et demain ? ..... 11



Coll. Fondation Jean-Jaurès

2° — de nouvelles générations de retraités .. 12

3° — un groupe non homogène : des inégalités particulièrement accentuées .... 13

4° — la faiblesse des ressources : situation dominante pour la majorité des personnes âgées ..... 15

5° — la retraite est vécue d'une manière ambiguë ..... 16

6° — les handicaps d'un grand âge aggravés par les inégalités et par la faiblesse des ressources de beaucoup ..... 16

2° PARTIE : *Critiques de la politique gouvernementale* 19

*A — La lumière qui nous vient de Giscard* ..... 19

1° — l'influence de la droite ..... 19

2° — le coup de pouce de l'histoire ..... 21

3° — le social électoralisme ..... 21

4° — la lanterne magique du verbe ..... 22

*B — L'ombre de Giscard* ..... 22

1° — la réalité masquée ..... 23

2° — l'organisation de l'imprévoyance : une stratégie de l'insécurité sociale ..... 24

3° — du mythe du 3e âge à la peur des vieux 25

4° — un cynisme profond ..... 26

3° PARTIE : *Propositions socialistes* ..... 27

*A — La nécessité de changement profond : pas de retraite libérée sans une société libre* 27

1° — libération de la retraite et projet socialiste ..... 27

2° — le défi démographique ..... 28

*B — Des réformes immédiates : renforcer la solidarité des générations* ..... 29

1° — des ressources suffisantes ..... 29

2° — avoir le droit de partir à la retraite dès 60 ans, et sans obligation ..... 30

3° — pour mieux vivre la retraite : le logement, les services collectifs de la cité 31

4° — avoir le droit de parler et de décider .. 33

5° — la formation permanente concerne aussi les retraités ..... 36

6° — pour le grand âge : soutien à domicile et vie en institution ..... 37

7° — des responsabilités partagées ..... 40

Conclusion ..... 43

Coll. Fondation Jean Jaurès

# PRÉFACE DE

# FRANÇOIS MITTERRAND

*Le débat politique ne doit en aucun cas se résumer à la confrontation de catalogues électoraux. Je me refuse, pour ma part, au découpage de notre société par catégories sociales auxquelles, bien entendu, on apporterait des solutions miracles. Cette convergence entre le cynisme et l'électoralisme, trouve son apogée avec le découpage de notre société par tranche d'âge : on parle aux jeunes, on parle aux vieux, on leur promet monts et merveilles... Je crois, au contraire, que dans le grand débat politique il faut savoir exposer les grandes orientations d'une autre politique et affirmer une ferme volonté.*

*L'objectif de la politique que je propose est de construire une société plus juste, plus libre, plus solidaire où les hommes et les femmes responsables, libérés, épanouis, puissent décider de ce qui est bon pour eux et la collectivité et non plus subir un pouvoir qui ne s'arrête pas devant les exclus de sa politique.*

*Les personnes âgées qui savent combien de promesses qui leur avaient été faites n'ont pas été tenues et combien l'aumône qui leur a été distribuée est encore loin de satisfaire leurs besoins véritables se sentiront, je n'en doute pas, concernées par ce projet.*

*Au-delà des mesures et du projet contenu dans ce petit livre dont je remercie Jean Laurain et son équipe je leur propose de prendre toute leur place dans la société libre et juste de demain.*

François MITTERRAND

# Introduction

Le but du socialisme c'est de créer pour tous, sans distinction d'âge, de sexe, de race, les conditions de l'épanouissement. Tâche difficile et complexe qui requiert une réflexion permanente. S'il y a un domaine clé où cette réflexion se révèle particulièrement nécessaire, c'est celui des retraités pour lesquels les obstacles à une retraite digne et heureuse naissent du type de société dans lequel nous vivons. Il s'agit surtout de l'insuffisance parfois dramatique des ressources et de l'isolement social qui sont les conséquences directes des injustices et des inégalités voulues par le système. Le document que nous présentons aujourd'hui livre les derniers résultats de cette réflexion concernant les retraités et les personnes âgées, qui a toujours constitué une exigence pour la pensée socialiste et pour le mouvement ouvrier. Parmi les conquêtes sociales les plus importantes, figure le droit à la retraite, conquête d'ailleurs toujours inachevée puisque trois problèmes restent posés : l'âge de la retraite, les ressources et l'insertion sociale.

La réponse socialiste aux problèmes de la retraite et des personnes âgées, déjà largement précisée dans les documents de ces dernières années : le programme commun de 1972, le PROJET SOCIALISTE de 1980, méritait cependant d'être approfondie. A cet effet, une Commission Nationale « Retraite et Socialisme » a été créée le 21 mai 1980. Le travail qu'elle a fourni avec de nombreux militants actifs et retraités débouche aujourd'hui sur des propositions concrètes et précises dont nous faisons juge, au-delà des personnes âgées elles-mêmes, l'ensemble de la population. Car tout le monde est concerné.

L'attitude socialiste face aux retraités et personnes âgées s'écarte des banalités et des clichés qu'on a l'habitude d'entendre sur ce sujet. C'est une position originale et courageuse qui découle logiquement du Projet Socialiste, c'est-à-dire de la volonté de changer la vie en transformant les structures et les mentalités dans le sens d'une plus grande justice et d'une plus grande responsabilité. L'idée directrice de la politique socialiste, c'est que **le retraité ou la personne âgée est un citoyen à part entière, libre et responsable, qui doit disposer des moyens de se prendre en charge lui-même.**

Dans l'optique **auto-gestionnaire,** il faut commencer par dénoncer le **mythe du « 3e âge »** en tant que groupe homogène ayant des problèmes spécifiques qu'il faut traiter à part des autres problèmes de la société. Nous disons que, pas plus que les jeunes, les retraités ne constituent un groupe social homogène.

Le droit à la retraite a été reconnu, mais la place des retraités dans une société productiviste n'est pas assurée de façon satisfaisante. S'il y a, par ailleurs, des problèmes communs à toutes les personnes âgées qui ne sont que les conséquences du vieillissement biologique en général, ces problèmes apparaissent à un âge qui dépend des conditions de vie et de travail qui ont été celles de la vie active. Les inégalités sociales se répercutent et s'aggravent tout au long de la vie (enfance — jeunesse — âge mur — vieillesse). C'est bien la société dans son ensemble qu'il faut changer.

L'attitude socialiste se distingue de trois tendances habituelles vis-à-vis des personnes âgées. L'une est celle du **paternalisme** qui substitue à la notion de justice celle de charité et enfonce les personnes âgées dans une situation d'**assistance.** L'autre est celle qui conduit à la **marginalisation** des retraités qui, parce qu'ils sont sortis du monde de la **production** sont en quelque sorte rejetés de la vie sociale, du combat syndical et politique.

La dernière, enfin, la plus subtile, est celle qui donne l'illusion aux retraités de les réintégrer mais qui, en créant le **mythe unificateur d'un « troisième âge » homogène,** masque les inégalités et détourne des combats sociaux. Le comportement électoral des retraités pourrait s'expliquer en partie par le succès de ce mythe qui paraît faire échec à une marginalisation durement ressentie.

Les socialistes s'opposent également à la tendance qui se répand aujourd'hui de faire des retraités **le bouc émissaire de la crise économique** et des problèmes démographiques et de les présenter comme une catégorie envahissante et pesante.

Les socialistes affirment hautement qu'**il ne faut pas substituer au combat de classe le conflit des générations.** C'est bien l'ensemble des inégalités et des injustices qu'il faut combattre avec leurs répercussions au niveau de la retraite. Et ils font appel à une double solidarité, celle des luttes et celle des générations, et en particulier à un syndicalisme qui unisse les actifs et les retraités, pour résoudre les problèmes concrets qui se posent à ces derniers.

La réflexion proposée est conduite en trois étapes :

I — Données actuelles

II — Critique de la politique gouvernementale

III — Propositions socialistes.

Jean LAURAIN

Délégué National pour les Retraités et les Personnes Agées

# I - Données actuelles

## 1) De plus en plus nombreux jusqu'à aujourd'hui. Et demain ?

En raison de la baisse de la fécondité et de la diminution de la mortalité à tout âge, la proportion des plus de 60 ans et des plus de 65 ans dans la population totale a augmenté régulièrement depuis le début du 19e siècle.

| ANNÉE | 1800 | 1900 | 1980 |
|---|---|---|---|
| Pourcentage des plus de 65 ans | 5,6 % | 8,5 % | 14 % |

La France est à cet égard dans une situation très voisine des autres pays développés.

La proportion des personnes âgées de plus de 65 ans dans la population va diminuer pendant quelques années du fait de l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées dans les années 1915-1919. L'augmentation reprendra ensuite mais lentement jusqu'à la fin du siècle. Sauf forte baisse de la natalité dans les années à venir, **la proportion des personnes âgées dans la population sera en l'an 2000 voisine de ce qu'elle est aujourd'hui.**

Il est vrai que l'augmentation de la proportion des plus de 65 ans reprendra sans doute fortement ensuite, mais il faut bien voir que ce changement démographique important, s'il mérite dès aujourd'hui réflexion, ne se produira que dans deux à trois décennies.

Mais il faut se garder à cet égard de tout catastrophisme, il n'y aura pas d'incidence sur la proportion des actifs et les incidences sur le poids des retraites dans l'économie dépendront largement de l'adaptation de la société à ces phénomènes.

Ce qui en revanche est pour demain, c'est **l'augmentation du nombre des personnes très âgées.** Entre les années 1970 et 2000 ,le nombre de personnes de plus de 85 ans aura doublé passant de 423 000 à 865 000 ; il est de 580 000 aujourd'hui. Or, si la grande majorité des retraités n'a pas de problèmes de santé particuliers, les personnes très âgées cumulent des handicaps et ont besoin d'aide en services et en équipements.

Deux points encore à noter :

— En raison de l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes (8 ans) et des pertes masculines pendant les deux guerres mondiales, **les 2/3 des personnes de plus de 65 ans sont des femmes.** La proportion des femmes augmente avec l'âge : 57 % chez les 65-74 ans ; 66,6 % chez les 78-84 ans et 74 % chez les 85 ans et plus.

— la répartition des retraités sur l'ensemble du territoire est très inégale. Selon les départements, la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans va du simple au triple, le vieillissement étant particulièrement accentué dans les zones où l'emploi des jeunes est difficile, ce qui contribue à aggraver les inégalités économiques entre les régions.

## 2) De nouvelles générations de retraités

Sous l'influence de plusieurs facteurs, le groupe des retraités est en train de se renouveler profondément. Trois facteurs doivent être notés :

a) — **l'arrêt de l'activité professionnelle est de plus en plus précoce.**

Le phénomène est visible depuis 25 ans. Il s'est considérablement accéléré depuis les années 70. Il est le résultat de combats syndicaux et politiques pour l'abaissement de l'âge de la retraite mais aussi, surtout dans les années récentes, de phénomènes inquiétants de rejet des travailleurs vieillissants du monde du travail : on baptise préretraite ce qui est souvent mise au chômage des travailleurs âgés en priorité. L'exclusion du monde du travail se traduit aussi par un faible accès à la formation permanente des salariés de plus de 50 ans et par une augmentation du chômage notable dès cet âge.

C'est ainsi que **le taux d'activité des hommes de 65 à 69 ans est passé de 1954 à 1975 de 52,5 % à 10 %** et que la tendance s'est accélérée depuis 1972 :

| 60-64 ans | 1972 | 1978 |
|---|---|---|
| Hommes | 63.4 | 43.6 |
| Femmes | 32.7 | 23.9 |

**Corollaire de cette évolution, l'âge moyen des retraités diminue.**

b) — **les générations qui arrivent à l'âge de la retraite ont été mieux formées** que les générations antérieures du fait de la prolongation de la scolarité et d'une certaine diffusion de l'éducation permanente.

c) — résultat des évolutions législatives provoquées par les luttes sociales, de l'amélioration du niveau de vie et de l'arrivée à maturité des régimes de retraite, **les ressources des nouveaux retraités sont aujourd'hui plus élevées, ce qui ne veut pas dire suffisantes.**

En France, les dépenses pour les retraites et l'action sociale pour les personnes âgées sont passées de 18 milliards de francs en 1962 à 181 milliards de francs courants en 1977 et de 5 % du produit intérieur brut en 1962 à près de 10 % en 1977.

Dans cette évolution, l'augmentation du nombre des retraités a peu joué. **C'est essentiellement le fait que les retraités ont cotisé assez longtemps pour obtenir une retraite complète qui explique l'amélioration des ressources,** ainsi que certaines réformes des années récentes (Loi Boulin en 1971).

Si l'équilibre des régimes de retraite apparaît fragile dans les années à venir, c'est d'ailleurs en raison du chômage qui diminue le nombre des cotisants et augmente le nombre des bénéficiaires.

Le sort des retraités, dans les années qui viennent est ainsi étroitement lié à la politique économique qui sera mise en œuvre. C'est un aspect des choses qu'il faut souligner tant il est volontairement passé sous silence par les autorités responsables.

## 3) Un groupe non homogène: des inégalités particulièrement accentuées

Contrairement à une idée répandue, le groupe des retraités est loin d'être homogène. D'abord parce que, on vient de le voir, coexistent **plusieurs générations,** aux passés et aux problèmes différents, ensuite parce que les inégalités sont particulièrement fortes parmi les retraités. Selon l'origine sociale, les conditions matérielles de vie, la durée même de la vie sont profondément différentes.

### a) — DES CHANCES INEGALES DE PROFITER DE LA RETRAITE

**L'inégalité devant la mort est considérable : en moyenne un manœuvre vit 8 ans de moins qu'un instituteur ou qu'un cadre supérieur.** Les travailleurs manuels sont fortement défavorisés par rapport aux travailleurs intellectuels. C'est moins la différence de revenu qui semble jouer le rôle fondamental que la différence de conditions de travail, d'usure, d'accès à la culture et à des services sanitaires et sociaux.

**Par ailleurs, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes.** L'écart est là aussi, considérable (8 ans en moyenne). Les raisons en

sont mal connues ; on sait que la fréquence moins grande de l'alcoolisme, des accidents du travail joue un rôle ; on ignore quel rôle joue la fréquence moins grande du travail professionnel et s'il y a des inégalités entre les femmes qui ont une activité professionnelle et les autres. Pas d'études : le sort des femmes âgées n'a pas passionné les pouvoirs publics, ni les caisses de Sécurité Sociale.

Ce privilège, les femmes le « paient » cher ; en termes d'isolement et en termes d'inégalité économique : ce sont elles qui ont les ressources les plus faibles.

### b) — DES ECARTS DE RESSOURCES CONSIDERABLES

L'inégalité des revenus, déjà considérable entre les actifs, s'aggrave encore pour les travailleurs vieillissants et surtout pour les retraités.

Pour les travailleurs vieillissants en effet, les écarts se creusent : alors que les cadres, les employés ont des revenus de plus en plus élevés, les travailleurs manuels subissent une déqualification et voient en moyenne leurs revenus baisser avant la retraite.

Pour les retraités, les écarts sont encore plus grands. **Ecarts de patrimoine d'abord** : les plus grosses fortunes, du fait notamment des héritages successifs et des possibilités d'épargne des plus riches, sont détenues par des personnes âgées. **Ecarts des pensions de retraite** dus à des causes multiples ; en particulier :

— **les retraites sont sensiblement différentes selon les branches professionnelles, les entreprises, le statut du salarié.** Cette constatation est grave : le principe est l'unité de la Sécurité Sociale, mais les pensions du régime général sont faibles ; **les régimes complémentaires jouent un rôle considérable.** L'amélioration de la protection des retraités, du fait de la faiblesse relative de la protection de base, s'est faite au détriment de l'égalité. Le pouvoir a joué sur la division des travailleurs et créé une situation qu'il sera difficile mais indispensable de modifier.

— les écarts sont aussi considérables suivant le moment ou la retraite a été liquidée. **Les retraites liquidées avant 1971** (les « avant loi Boulin ») ont été calculées avec des modalités très défavorables. Les revalorisations forfaitaires accordées ne suffisent pas à combler un écart avec les retraites liquidées depuis 1975 qui est en moyenne de 15 %.

— **enfin les femmes âgées** vivant seules ont des retraites particulièrement faibles. Si elles ont travaillé, leur retraite est en moyenne faible parce que leur carrière est souvent incomplète du fait des arrêts dus aux maternités, de la déqualification et de la sous-rémunération qu'elles ont subies. Si elles n'ont pas travaillé, elles n'ont à la mort de leur conjoint qu'une pension de reversion (50 % de la pension du mari).

L'inégalité devant la mort, les inégalités de ressources sont les plus frappantes. Elles ne sont pas les seules. Ellles s'accompagnent d'inégalités devant le logement, devant la santé, d'inégalités culturelles. Au cours des années, un problème entraîne l'autre, les difficultés se cumulent : pauvreté,

solitude et maladie vont de pair et on se trouve devant une population importante fortement handicapée pour laquelle une prise en charge très lourde devient nécessaire.

Les inégalités ont une influence très importante sur le déroulement du vieillissement : **le vieillissement n'est pas seulement lié à l'âge : il est différent selon la place sociale des individus.**

**Tout discours uniformisant sur les personnes âgées est mensonger.**

## 4) La faiblesse des ressources : situation dominante pour la majorité des personnes âgées

On l'a dit, les dépenses de retraite ont beaucoup augmenté depuis 20 ans et les pensions servies aux personnes ayant demandé récemment la liquidation de leur retraite sont plus élevées que celles calculées antérieurement. Mais pour les retraités les plus âgés, pour ceux qui n'ont pas eu une retraite complète et pour tous ceux qui avaient de maigres salaires, c'est-à-dire au total pour la majorité actuellle des retraités, les ressources restent faibles.

**La pauvreté : situation dominante pour une majorité de personnes âgées.**

Sur 7 millions de personnes âgées de plus de 65 ans, près de 2 millions ont pour tout revenu mensuel le MINIMUM VIEILLESSE : 17 000 F par an si elles sont seules, soit 1 416,66 F par mois. Le pouvoir s'enorgueillit d'avoir fortement augmenté ce minimum. L'augmentation est réelle, mais à partir de quels chiffres !

Ajoutons que beaucoup de personnes âgées qui craignent que l'aide qui leur est versée ne soit réclamée à leurs enfants et redoutent des formalités compliquées et humiliantes, ne demandent même pas ce minimum et vivent avec moins de 1 416 F par mois depuis le 1er janvier 1981 (1).

Et puis si la personne âgée ne peut plus vivre seule, elle doit aller dans un hospice ou une maison de retraite, l'aide sociale paie le prix de journée mais retire la pension. Il reste aux personnes âgées comme argent disponible 170 F par mois environ.

Il est vrai aussi que les personnes âgées peuvent bénéficier d'autres aides : allocations logement, gratuité des transports en commun, aide ménagère... Mais ces aides la plupart du temps ne sont pas un droit (cf. obligation alimentaire) ou ne sont données que sous réserve de certaines conditions (surface du logement, plafond de ressources...) Maintenues dans la pauvreté, les personnes âgées sont transformées en ASSISTÉES.

La pauvreté réelle ne concerne pas seulement les personnes âgées qui « sont au minimum ». Des MILLIONS D'AUTRES PERSONNES AGÉES, LA MAJORITÉ D'ENTRE ELLES VIVENT AVEC DES RESSOURCES INFÉRIEURES AU SMIC. Ceci s'explique facilement : plus du tiers des salariés français

(1) En réalité, depuis 1974, l'obligation alimentaire n'existe plus pour le minimum vieillesse mais les sommes versées peuvent être récupérées sur la succession.

gagnent moins de 2 500 F par mois. Dans le meilleur des cas, la retraite correspondante est de 1 850 F par mois. Ainsi ceux qui, modestes salariés « émergeaient » péniblement, « s'en tiraient » du temps de leur activité, ceux-là « plongent » au moment de la retraite, se trouvent réduits à une subsistance précaire et transformés eux aussi en assistés.

Tant que la masse des salaires sera aussi basse, les retraites qui leur sont proportionnelles resteront forcément très basses. La revendication du relèvement du SMIC concerne des millions de futurs retraités et la revendication d'un minimum de retraite égal à 80 % du SMIC des millions de retraités.

## 5) La retraite est vécue d'une manière ambigüe

L'aspiration à la retraite est largement répandue surtout chez les travailleurs les plus exploités qui ont le travail le plus usant et le moins intéressant.

Mais la retraite arrive souvent, surtout actuellement, après une mise à l'écart plus ou moins brutale et s'accompagne d'un arrêt de toute activité professionnelle ce qui introduit une coupure dans la vie des intéressés.

Les travailleurs désirent quitter un emploi souvent contraignant mais ils ne trouvent pas dans le temps de leur retraite de contenu stimulant.

Cette coupure est pour certains qui ont des ressources suffisantes et une ouverture culturelle l'occasion de contacts et d'activités nouvelles. Pour beaucoup d'autres, qui ont été trop mobilisés jusqu'alors par la vie familiale et le travail, la retraite est décevante. Le mirage de la retraite heureuse s'estompe : on quitte un travail aliéné, on se heurte au vide.

Et puis, on meurt de moins en moins souvent jeune : la vieillesse devient associée à la mort. La peur de la mort, sujet tabou dans la société d'aujourd'hui, explique la fuite devant les problèmes de la vieillesse.

## 6) Les handicaps du grand âge sont aggravés par les inégalités et par la faiblesse des ressources de beaucoup

Toutes les enquêtes montrent que ces handicaps frappent plus lourdement les personnes plus âgées, mais aussi les plus pauvres, les plus isolées, les moins bien logées. **Les problèmes posés par le grand âge sont aggravés par les inégalités** et le souhait de garder son autonomie et de bénéficier d'une aide médicale adaptée largement répandu chez les personnes âgées est inaccessible pour beaucoup.

### — GARDER SON AUTONOMIE

La plupart des personnes âgées désirent garder, le plus longtemps possible, leur autonomie. C'est pourquoi il faut créer les **conditions d'un maintien**

**à domicile** souhaité et possible pour la majorité des retraités. Cela signifie mener une politique globale en matière de logement, services et équipements. Mais malgré les recommandations du rapport Laroque et les déclarations d'intention réitérées, la mise en œuvre a été lente. Combien de personnes âgées n'ayant qu'une petite pension, vivent **isolées** dans des **logements mal équipés.** Inconfort et insalubrité se retrouvent plus souvent dans l'habitat des personnes âgées que dans celui des autres catégories.

Au recensement de 1975, seulement 32,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans disposaient de l'ensemble des éléments de confort (eau courante, wc intérieur, chauffage central) alors que pour l'ensemble des ménages, ce pourcentage atteint 47,6 %.

L'hébergement en **foyers** n'est souvent que l'imparfaite solution apportée à l'expulsion de quartiers rénovés dont trop de vieilles personnes ont été victimes. La priorité soi-disant accordée au maintien à domicile ne s'est pas traduite dans les faits. Actuellement, seulement 280 000 personnes jouissent de l'aide ménagère (alors que 700 000 personnes sont recensées en avoir besoin). Les personnes vivant en institution sont toujours aussi nombreuses, environ 350 000.

— **BENEFICIER D'UNE AIDE MEDICALE ADAPTÉE**

Trop souvent on confond vieillesse et maladie. Comme l'a rappelé M. Pierre Massé (1) « le vieillissement peut être entrecoupé de maladies mais il n'est pas en lui-même une maladie ».

Il faut certainement distinguer les problèmes de santé que doit affronter tout le monde en vieillissant et les longues et graves maladies plus répandues chez les personnes âgées. Les premières devraient être traitées à domicile ; les secondes nécessitent parfois un traitement à l'hôpital, plus ou moins long.

Mais, en raison de l'insuffisance des services de soutien à domicile, on demande souvent à l'hôpital de résoudre les problèmes posés chez une personne handicapée par l'insuffisance de logement ou l'isolement social.

L'hôpital n'est nullement fait pour cela. Le choc de l'hospitalisation conduit en fait souvent à aggraver l'état des personnes âgées hospitalisées et à rendre impossible tout retour à domicile.

Les praticiens savent bien que des changements brutaux dans les placements sont des quasi condamnations à mort.

Si on connaît le nombre de ceux qui vivent en institution ou qui reçoivent une aide à domicile, on ignore combien meurent à domicile sans aide, sans famille, dans des conditions inhumaines. C'est d'ailleurs souvent la peur de mourir seules qui conduit les personnes âgées aux portes des institutions qui bien qu'inadaptées sont surchargées.

Le tableau qui vient d'être fait nous montre qu'on ne changera pas la situation des retraités sans changer cette société qui produit de telles inégalités.

---

(1) Ancien Commissaire au Plan.

# II - Critique de la politique gouvernementale

Le discours giscardien nous décrit quant à lui une vieillesse unifiée, un troisième âge enchanteur.

Tout l'art du discours présidentiel c'est de se réserver la présentation des évolutions heureuses (engagées à la libération) et de masquer aussi bien les aspects inacceptables de la réalité que les régressions de sa politique sociale. De la sorte il a pu jusqu'ici capter la confiance d'un grand nombre de retraités, ainsi abusés.

## A — LA LUMIERE QUI NOUS VIENT DE GISCARD

### 1. L'influence de la droite

Les formations de l'actuelle majorité peuvent se vanter de recueillir un nombre particulièrement élevé de suffrages parmi les personnes âgées. Les sondages montrent en effet que si la vision d'une jeunesse votant à gauche et de retraités votant à droite est fausse, le vote à droite est plus fréquent chez les personnes âgées que dans le reste de la population.

Tableau 1 : Sondage SOFRES post-électoral 1974 - Présidentielles

**Les votes du 19 mai dans les différentes catégories socio-démographiques**

| | | | Mitterrand | Giscard |
|---|---|---|---|---|
| | Ensemble de l'électorat ... | 100 % | 49 | 51 |
| Sexe | Hommes ..... | 100 % | 53 | 47 |
| | Femmes ..... | 100 % | 46 | 54 |
| Age | 21-34 ans ..... | 100 % | 59 | 41 |
| | 35-49 ans ..... | 100 % | 49 | 51 |
| | 50-64 ans ..... | 100 % | 46 | 54 |
| | 65 ans et plus ..... | 100 % | 40 | 60 |

Tableau 2 : Sondage SOFRES - 24 Avril 1978 - Législatives

## L'influence des partis dans les différentes catégories d'électeurs

Tableau de pénétration sur 100 suffrages exprimés

| | P.C. % | Extrême gauche % | P.S. et M.R.G. % | Div. oppos. (*) % | U.D.F. % | R.P.R. % | Div. maj. et div. dr. % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TOTAL 100 | 21 | 3 | 25 | 3 | 21 | 22 | 5 |
| SEXE | | | | | | | |
| Homme ..... | 24 | 3 | 25 | 3 | 19 | 20 | 6 |
| Femme ..... | 19 | 2 | 25 | 3 | 22 | 24 | 5 |
| AGE | | | | | | | |
| 18 à 24 ans ..... | 28 | 9 | 25 | 4 | 17 | 15 | 2 |
| 25 à 34 ans ..... | 26 | 5 | 24 | 6 | 18 | 17 | 4 |
| 35 à 49 ans ..... | 19 | 3 | 25 | 3 | 20 | 24 | 6 |
| 50 à 64 ans ..... | 20 | 1 | 24 | 3 | 22 | 23 | 7 |
| 65 ans et plus ..... | 15 | — | 25 | — | 27 | 28 | 5 |

Nuançons encore, en réalité le PS et le MRG semblent recueillir dans l'électorat des plus de 65 ans un pourcentage de votants égal à celui qu'ils obtiennent dans les autres tranches d'âge. C'est l'extrême gauche et le PC qui voient leurs suffrages baisser chez les personnes âgées au profit de l'UDF et du RPR qui gagnent quelques points... qui font la différence puisque les électeurs de plus de 65 ans représentent 30 % du corps électoral.

Divers facteurs contribuent à expliquer ce comportement des électeurs :

— prédominance des femmes dans la population âgée et dont un bon nombre n'a jamais exercé un travail salarié.

— influence des structures d'aide sociale largement dominées par la droite (clubs, foyers, etc...)

— permanence parmi bon nombre de bénévoles, voire de professionnels de l'action sociale, et de certaines personnes très âgées, de la mentalité héritée du temps, proche encore, où les œuvres sociales s'identifiaient à des œuvres charitables.

Il faut bien comprendre que le vote en majorité à droite des retraités s'explique par la conjonction du vote des personnes âgées aux ressources particulièrement faibles prises en main dans les réseaux d'assistance et n'ayant jamais eu la possibilité de se révolter et du vote des plus fortunés qui, ayant cumulé au long d'une vie à la fois les héritages petits ou grands et des positions avantageuses, ne perçoivent pas d'intérêt du changement.

Ces facteurs jouent un rôle beaucoup plus important dans le comportement électoral des citoyens très âgés que de prétendues causes psychologiques selon lesquelles en vieillissant, on se scléroserait et on aurait peur du changement. Il s'agit là d'une « évidence », contestable en ce qui concerne les

personnes âgées, et fausse à coup sûr, pour les nouvelles générations de retraités.

Ce comportement électoral a sans doute été renforcé par l'intérêt historiquement plus important des forces de gauche pour les problèmes du monde du travail que pour les problèmes des inactifs. Si la gauche a fait des campagnes importantes sur le droit à la retraite et à des ressources décentes, elle a laissé jusqu'à une période toute récente, le giscardisme récupérer à son profit les transformations de mode de vie d'une partie des retraités.

## 2. Le coup de pouce de l'histoire

L'attirance qu'exerce la droite sur les personnes âgées ne s'expliquerait pas suffisamment si l'on n'y ajoutait la récupération à son profit des conquêtes ouvrières des dernières décennies. Avec la mise en place en 1945 de la Sécurité sociale, la gauche peut se vanter d'avoir jeté les bases et organisé le développement de notre actuel système de retraite et de couverture maladie. Ce système qui, dans la situation économique de la France d'alors, ne pouvait trouver d'emblée son plein effet, fut conçu comme un édifice qui montait pierre par pierre, année par année, de telle sorte que trente-sept ans après sa création on parvienne au toît. De telle sorte qu'après autant d'années de cotisation, le salarié puisse bénécier à 65 ans de sa retraite au taux plein.

C'est là qu'intervient le coup de chance pour Giscard : c'est seulement, en fait à partir de 1974 que la majorité des Français parvenant à l'âge de la retraite ont acquis des droits correspondant après 37 ans 1/2 à une retraite à taux plein (50 % du salaire des 10 meilleures années). 1974 c'est Giscard et c'est lui qui croque les marrons tirés du feu. Car l'impact des dispositions de 1945, une fois achevée la période trentenaire nécessaire à la montée en puissance du système, est considérable.

Les nouveaux retraités ont vu leur situation s'améliorer brusquement par rapport à leurs aînés. De là à en attribuer le mérite à Giscard, le pas est vite franchi pour nombre de retraités.

## 3. Le social-électoralisme

Au demeurant, les gouvernements de droite, conscients de l'apport électoral des retraités, ont donné le coup de pouce supplémentaire qu'un grand retard rendait nécessaire.

On citera notamment sous Pompidou la loi du 31 décembre 1971 qui a permis de calculer les pensions sur 37 ans et demi de cotisation (au lieu de 30 ans) et d'augmenter ainsi les pensions des nouveaux retraités, de 20 %. Sous Giscard, un effort sensible s'effectuera au profit du minimum vieillesse (deux millions d'ayant droits) qui passe de 433 F par mois en 1974 à 1 416,66 F en 1981). Cette augmentation n'est cependant pas en réalité de 300 % comme l'a dit le candidat aux Présidentielles de 1981 mais, en francs constants, de 57 %. Elle reste pour les socialistes loin d'un minimum décent.

A l'occasion du VI[e] et du VII[e], Plan des programmes prioritaires de maintien à domicile sont élaborés. Intéressants dans leurs intentions, ces

programmes prévoient des actions expérimentales modestes... et peu coûteuses (le coût des cinq années du VII[e] Plan pour l'Etat est égal à ce que dépense pour son action sociale en un an la seule Caisse Nationale d'assurance vieillesse).

Tout cela ne fait pas une politique à l'échelle des besoins : l'aide ménagère est très insuffisante, et les soins à domicile ne sont qu'embryonnaires ; la coordination des services reste très faible. Mais le Gouvernement n'hésite pas à présenter des expériences comme une politique d'ensemble exemplaire et M. Giscard d'Estaing a estimé que l'action dont il est le plus fier est celle qu'il a menée en faveur des personnes âgées.

## 4. La lanterne magique du verbe

Giscard n'épargne pas sa peine en matière de discours. Il est instructif à cet égard d'analyser celui qu'il tint à quelques milliers de retraités (6 000 pas moins) rassemblés en octobre 1977, au Palais des Sports de Lyon. De la façon la plus affectueuse il s'adresse à ces merveilleuses grands-mères qui « *Par leur dignité, leur sagesse, leur bienveillance et leur disponibilité nous font partager leur amour de la vie...* ». Il reconnaît que la société a besoin d'elles pour « *l'éducation des petits, le réconfort des malades... l'harmonie, la sécurité des groupes humains* ». Et ce d'autant que « *aux deux extrémités de l'âge, la société française tend vers l'unité* ». A défaut de parler du noir, il n'hésite pas à aborder le gris : il suggère que l'âge de la retraite ne soit plus un couperet, que des transitions soient ménagées, que la retraite ne s'identifie plus à l'inactivité. Il faut mettre fin à la coupure entre les âges redonner à la société son unité, lutter contre la ségrégation et la solitude. Il faut informer, aider, redonner les raisons de vivre à ce troisième âge qui doit disposer à tous égards de l'égalité des droits et du respect. C'est en ce sens là, bien entendu qu'agit et qu'agira le Gouvernement.

Le ton est ouvert, le propos moderniste, pour peu on y souscrirait. A moins qu'on ne soit retenu au dernier moment par une certaine gêne : quant à la manière où la gentillesse et la simplicité du ton laissent percer le fard d'une volonté de séduction, quant au propos dont l'évidence et l'intelligence dissimulent mal un catalogue de bonnes intentions. Au total, manières et propos, le discours giscardien ne pêche ni par l'excès de sa force de conviction, ni par sa capacité d'entrainement.

# B — L'OMBRE DE GISCARD

Passé l'éblouïssement giscardien, la politique politicienne, il faut analyser le Giscard réel, c'est-à-dire son ombre, en venir aux faits à sa gestion des affaires de la France, pour cette partie du moins qui concerne plus directement les retraités et les personnes âgées.

## 1) La réalité masquée

Le discours giscardien qui tente d'accréditer l'idée d'une catégorie sociale homogène, où les différences s'estompent, en marche vers l'unité : le troisième âge, n'a d'autre but que de travestir ses véritables intentions politiques, d'autre fonction que celle du paravent qui cache la dure réalité de la **salle commune** de l'hôpital. Les affiches électorales collées sur ce paravent masquent la réalité froide et nue de la mort. Sait-on comment meurent les vieux en France ? Si on le savait, le supporterait-on, à moins que ne le supportant on dise : « Je ne veux pas le savoir ». Connait-on l'organisation, le système de la mort et la succession simple de ses bassins de décantation ? Du domicile le plus souvent inadapté (question d'argent) ou du foyer-logement dont le règlement prévoit l'évacuation des impotents, on est « **orienté** » vers l'hôpital, pas le plus cher, pas le meilleur, avec au bout le paravent à moins qu'une autre filière ne vous ait conduit à ces maisons que les connaisseurs appellent les « **mouroirs** ». En 1980, **moins d'un Français sur deux finit ses jours à son domicile.** Près de 200 000 vieux attendent la fin dans des structures qui sont le dernier stade de l'hébergement collectif. Est-ce à ces vieux-là que s'adressait Giscard dans son discours de Lyon : *« Les personnes âgées sont pour moi un groupe de Français comme les autres, parmi les autres, qui doivent participer sur un pied d'égalité et de respect à la vie commune des Français... »* ? Est-ce par hasard que dans ce même discours, toute référence au dernier degré de l'exclusion sociale, à l'hébergement et à la fin a été soigneusement gommée ?

Faut-il croire à tout le moins aux bonnes intentions du Président lorsqu'il déclare : « Le temps est venu de mettre fin à... la coupure entre deux moitiés de notre population, entre deux âges de la vie. La première condition est de remédier à la ségrégation physique et à l'isolement de trop de personnes âgées, qu'aucun autre âge ne supporterait ». Bravo, mais c'est pourtant en 1980 que MM. Barre et d'Ornano ont déposé un projet de loi sur le règlement des foyers-résidences qui infantilise les retraités, leur interdit le statut du locataire, leur défend d'héberger même une nuit qui que ce soit dans leur studio, même un parent, un réglement qui renforce les pleins pouvoirs des gérants... tandis qu'ailleurs les réglements semblables interdisent aux « pensionnaires » de ces foyers toute discussion politique, religieuse et même syndicale, tandis qu'on les contraint de signer à l'entrée un document par lequel ils abdiquent toute volonté propre et autorisent par avance la Direction à les orienter de son seul chef vers l'établissement « adapté », dans l'hypothèse où le handicap et la maladie viendraient à les atteindre. (Cf. Projet de loi n° 1342 ainsi que le réglement et les pratiques du Bureau d'Aide Sociale de Paris).

Il falllait bien pour conclure que le discours de Giscard s'achève sur la négation de la véritable histoire des luttes politiques et syndicales.

*« C'est vous qui avez fait la France... par un travail acharné dont nous ne devons pas oublier les dures conditions... Vos journées de travail ont été longues et vos vacances courtes... Vous exprimez les valeurs de toujours,*

*celles qui viennent du fond de notre terre... le courage, la dignité, la sagesse et la bienveillance. »*

Un discours à la Pétain : travail-famille, patrie... de la Patrie on sait ce qu'il advint comme du reste. Il n'y a plus de lutte, simplement le labeur et la peine.

## 2) L'organisation de l'imprévoyance : une stratégie de l'insécurité sociale

« **Faire du social** » cela coûte cher. C'est vrai tout particulièrement pour la France qui, dès l'après-guerre, s'est lancée dans des projets optimistes, aux conséquences différées. Il n'y avait d'ailleurs pas le choix. C'était le cas particulièrement en matière de retraites. En ce domaine c'est aujourd'hui que les décisions prises en 1945 pèsent de tout leur poids financier... ce n'est pas une surprise pour quiconque est averti de ces réalités. Il se trouve que les gouvernements de la cinquième République ont eu plus de vingt ans pour y réfléchir. Or, que disent-ils, que font-ils à l'heure où ce système pèse de la totalité de son poids spécifique... Ils jouent bien entendu la surprise et **l'indignation. Pour eux, le pétrole d'un côté, le social de l'autre sont les deux « anti-mamelles » de la France.**

C'est sur cette toile de fond d'une certaine idée de la gestion de l'anti-France que se tisse le canevas du social « La Sécurité Sociale ne peut être le seul secteur de la vie nationale à échapper aux conditions de la crise... malheureusement six ans après le commencement de cette nouvelle guerre économique mondiale, les Français n'ont pas encore senti l'ampleur des difficultés qui sont devant eux » (Proposition de loi Berger sur la Sécurité Sociale, soutenue par le Gouvernement).

### LA RÉGRESSION DU SOCIAL

La politique économique de Giscard a comme conséquence à terme l'incapacité de son gouvernement à payer les retraites à la hauteur des engagements pris.

**Il l'a si bien compris que dès aujourd'hui sa politique est celle de la régression du social.**

Il n'hésite pas à noircir le tableau et croit discerner partout les caractères d'une société bloquée : les nantis, les gens à statut, le secteur public, les avantages catégoriels, l'Etat providence et le citoyen assisté, l'abus de la Sécurité Sociale. Et tout cela, outré, caricaturé, serait le résultat de la facilité et de l'inconscience des citoyens (« Les responsables politiques oseront-ils annoncer l'effort à fournir à une population qui n'a pas renoncé à ses habitudes de facilités ? » Projet Berger), et non pas celui de l'action et de l'inaction gouvernementales. Parti de ce diagnostic faux et brutal, il propose des remèdes dont la brutalité même, réelle mais aussi et beaucoup verbale, masque la fragilité de son analyse et les vices fondamentaux de sa politique de libéralisme avancé. Il organise donc l'imprévoyance (« Les pouvoirs publics n'ont pu faire que des choix provisoires. Cette politique qui se déroule en

dehors de l'opinion lui donne l'impression de résoudre des problèmes épineux par des pis-aller sans dominer l'histoire et sans rien prévoir à long terme ». Projet Berger), le recul du secteur social en la privant tout d'abord de l'humus qui le nourrit : l'emploi, les salaires. Et c'est la brutalité du traitement appliqué aux salariés comme aux entreprises : dégraissage d'effectifs, pré-retraites, licenciements, faillites. La charge de notre Sécurité Sociale s'en trouve accrue d'autant, tandis que ses recettes diminuent.

## 3) Du mythe du 3e âge à la peur des vieux

**L'envers du mythe du 3e âge heureux et libéré c'est la peur des vieux qui monte aujourd'hui en bouffées.** Tout un courant de pensée dont la presse s'est largement fait l'écho a agité la peur des vieux.

Les thèmes de cette campagne sont les suivants : le régime des retraites est menacé de faillite et les actifs sont lourdement pénalisés par la charge des retraités ; cette charge financière va s'accroître de manière dramatique en raison de la baisse de la natalité et de l'augmentation des personnes âgées. Plus grave, nous dit-on : l'augmentation des personnes âgées conduira précisément à une perte de dynamisme économique et social. Ainsi A. Sauvy, règne-t-il encore sur ceux qui font la mode intellectuelle tant il a réussi à diffuser la crainte de ces « vieilles personnes dans de vieilles maisons avec de vieilles idées ».

**Le parti socialiste sait que les phénomènes démographiques ont évidemment des incidences économiques et sociales. Mais il dénonce l'explication démographique des difficultés des régimes de retraite** : il est en effet tout à fait certain qu'aujourd'hui le déficit n'a aucune cause démographique (au contraire le pourcentage de personnes âgées est en baisse), mais qu'il est le résultat mathématique du chômage qui diminue le nombre de cotisants et augmente le nombre de bénéficiaires. La baisse actuelle de la fécondité n'aura de conséquences importantes sur la proportion des personnes âgées que dans deux ou trois décennies ; il est parfaitement malhonnête de mélanger les problèmes. A cette période d'ailleurs, aussi bien en ce qui concerne la charge financière des retraites que le dynamisme économique et social, l'importance des facteurs démographiques ne doit pas être surestimée : tout dépendra largement de la situation économique et de la capacité de la société à s'adapter à sa composition par âges.

La peur des vieux ne naît d'ailleurs pas aujourd'hui en réalité essentiellement pour des raisons démographiques mais pour des raisons politiques et économiques : dans les périodes de crise, la société se fabrique des boucs émissaires ; le racisme, la défiance à l'égard des jeunes et la peur des vieux sont des sous-produits du vichysme mou de la fin du septenat.

M. Giscard d'Estaing cautionne ces thèmes : l'explication, fausse, du déficit prévisible des régimes de retraite par des facteurs démographiques, l'arrange trop pour qu'il puisse se démarquer de ceux qui sèment la crainte de la France ridée.

Ne nous fions pas sur ce point aux propos modérés du Président : il est aussi solidaire de l'idéologie du troisième âge uni et sans problème que des chantres de la France ridée qui se sont exprimés au colloque sur la démographie organisé par l'Institut National d'Etudes Démographiques en juin 1980 et qui fut clôturé par M. Giscard d'Estaing.

## 4) Un cynisme profond

A travers ses discours comme à travers ses actes Giscard, n'avance pas au hasard, même si son dessein n'est ni grand ni le sien. Car il n'est que la traduction giscardienne pour la France des soubresauts qui agitent un capitalisme mondial qui veut, comme Faust, retrouver sa jeunesse.

Ce n'est pas par hasard que les retraités et les personnes âgées se trouvent aux premières loges dans ce chambardement du capitalisme. C'est en compagnie des jeunes, des femmes, des immigrés, de toutes les catégories rejetées à la périphérie du système qu'on les retrouve. C'est-à-dire de tous ceux qui sont privés du pouvoir, du savoir ou n'en reçoivent que les miettes. Leur situation démontre le cynisme profond du système.

**Un cynisme à l'égard de l'individu,** réduit à sa seule dimension de producteur. Individu devenu unidimentionnel, vecteur de profit. Segment de lui-même puisqu'à ses deux extrémités jeunesse et vieillesse, il est coupé d'avec lui-même. Non pas seulement divisé mais brisé à ses deux extrêmes, brisé par conséquent dans son unité, dans son être.

**Un cynisme à l'égard de la société.** Ce nouveau capitalisme libéral avancé n'innove que dans la forme ; il maintient, il perfectionne la vieille loi de l'exploitation qui renforce par degrés ses effets jusqu'à l'écrasement du plus pauvre, il n'est pas besoin pour le constater, d'observer le Tiers Monde, sinon celui qui existe chez nous : les chômeurs, les malades, les assistés, les personnes âgées.

**Un cynisme à l'égard de la nation.** C'est tout naturellement que ce système, négateur de l'individu, se retrouve négateur de la nation jusqu'aux conséquences extrêmes. Celles où l'individu, coupé de lui-même, de sa jeunesse comme de sa vieillesse qui n'ont plus elles-mêmes d'autres rôles que celui de repoussoir, se trouve privé de l'espoir, privé du souci comme du besoin de se reproduire, de renouveler le Pays. Celles où le citoyen, placé sur la ligne de la plus grande pente, renonce à sa conscience de citoyen, en appelle aux palliatifs des temps de pénurie, comme naguère on en appelait au système « D » justification de l'égoïsme et argument de la bonne conscience.

Gâchis historique celui qui frappe par le chômage l'assistance, l'exclusion, la classe des exploités. C'est par la révolte non seulement des travailleurs mais aussi des femmes, des jeunes, des immigrés, des retraités, que pourra se retourner le système ; leur énergie est immense.

# *III - Propositions socialistes*

Le droit à la retraite s'est imposé progressivement. Il est aujourd'hui largement généralisé. Même si 1 900 000 personnes âgées n'ont encore pour toute ressource que le minimum vieillesse : 1 416 F par mois, même si le niveau des retraites est encore insuffisant, ce droit au repos en fin de vie est une grande conquête sociale et la société accepte d'en payer un prix de plus en plus significatif : les dépenses sociales pour la retraite et la vieillesse représentaient 5 % du produit intérieur brut en 1962 ; elles en représentent 10 % aujourd'hui.

Cette conquête sociale n'est que la moitié du chemin. Devant nous bien des problèmes restent à résoudre. La solidarité des générations, difficilement mise en place, tiendra-t-elle le coup devant les difficultés de la sécurité sociale et les perspectives démographiques ? Cette conquête sociale dans une société productiviste où les hommes sont situés par leur place dans la production ne crée-t-elle pas des millions d'exclus ? Quelle est la place des retraités aujourd'hui ?

Avant de présenter les revendications immédiates du Parti Socialiste et des propositions pour une action municipale, il nous faut nous tourner vers l'avenir : les socialistes savent qu'il n'y aura pas de libération de la retraite sans changement de société.

## A. LA NÉCESSITÉ DE CHANGEMENTS PROFONDS : pas de retraite libérée sans une société libre

### 1) Libération de la retraite et projet socialiste

Si l'on veut changer la retraite, il faut d'abord changer l'éducation et le travail.

Le droit à la retraite a été revendiqué comme un repos mérité après une vie de travail et cette revendication était et est encore parfaitement légitime. Mais lorsque la retraite succède à une vie de travail aliénante et à une vie familiale qui n'a pas laissé de loisirs, elle laisse souvent un goût d'amertume : à travail aliéné ne peut correspondre une retraite totalement libérée. Nous refusons le mythe d'un 3e âge qui compenserait tous les manques de la vie

active. Au contraire il faut, si l'on veut que la retraite soit effectivement une période épanouissante, changer l'éducation et la vie active ;

Il faut que l'éducation prépare à agir et à participer. Il faut que l'amélioration des conditions de travail et la réduction des horaires interviennent pour diminuer directement l'usure de la vie au travail. C'est bien avant l'âge de la retraite que doit s'engager la lutte contre les inégalités que la retraite amplifie : inégalité devant le salaire, inégalité de la couverture sociale.

L'examen de la situation des retraités et des personnes âgées aujourd'hui révèle ce qu'il faut changer dans la société actuelle où l'esprit de profit est le moteur de l'activité économique. Nous voulons aller vers une société où sont pris en compte les besoins réels et quotidiens, où le droit à des ressources décentes, à l'insertion sociale et familiale, à la culture, est respecté.

Changer la vie des personnes âgées et des retraités suppose le changement de la société dans son ensemble. Des changements immédiats et importants sont possibles et nécessaires (nous en reparlerons longuement). Il est impossible de reprendre ici tous les thèmes du Projet Socialiste. On a déjà évoqué ceux qui sont liés à l'éducation initiale et permanente, aux conditions de travail, à la réduction du temps de travail et corrélativement à la possibilité d'utiliser autrement son temps libéré. Il faut également souligner l'importance pour la solution des problèmes des retraités et personnes âgées d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire (le vieillissement de certaines régions est la source de bien des difficultés) et d'une autre politique de la santé.

Ce n'est pas seulement le temps de la retraite qu'il faut libérer ; il faut libérer le temps tout au long de la vie : avoir le temps de vivre. Il faut refuser que l'on découpe la vie en trois tranches : l'école, le travail ou l'éducation des enfants, la retraite. C'est tout au long de sa vie que l'on doit pouvoir se former, disposer de temps libre, avoir des activités utiles et rémunérées (1).

## 2) Le défi démographique

A terme, il est certain que la composition par âges de la société va se modifier. Cette échéance assez lointaine doit être prise en compte dès aujourd'hui.

Le parti socialiste estime à ce sujet qu'il faut éviter toute dramatisation (2). Il est en effet grave et inutile de diffuser dans une société qui a eu, il y a dix ans, si peur de sa jeunesse, et qui est aujourd'hui largement vulnérable au racisme, la peur d'une nouvelle catégorie de population, celle des vieux. Par ailleurs beaucoup de craintes à ce sujet ne sont pas fondées tant en ce qui concerne la charge des retraites qui dépend beaucoup plus et pour longtemps encore de facteurs économiques et sociaux (3) que de

(1) Cf. le Projet socialiste pages 304 et suivantes.
(2) Cf. le Projet socialiste pages 304 et suivantes.
(3) Le chômage diminue le nombre de cotisants et augmente le nombre de bénéficiaires ; l'amélioration des pensions est évidemment coûteuse mais fait partie des objectifs sociaux à défendre.

facteurs démographiques, qu'en ce qui concerne le dynamisme économique et social **il n'est pas juste de dire qu'une société serait moins dynamique parce que sa proportion de personnes âgées serait importante** (1). La forte augmentation depuis le début du XIX° de la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans n'a pas nui au dynamisme des sociétés développées.

A cet égard, il faut souligner l'importance de l'éducation initiale et permanente et la nécessité de réviser des conceptions périmées qui font de l'âge un facteur d'exclusion du monde du travail. Au contraire doit être prise en compte dans la gestion de tous les problèmes de l'emploi, aussi bien au niveau national que dans chaque entreprise, la composition par âge aujourd'hui et à terme de la population active.

Les modifications démographiques ne devront pas être ignorées dans le choix pour l'avenir de la répartition du temps de travail au cours de la vie.

Il faut lier les négociations sur la durée du travail dans la semaine et dans l'année et les négociations sur l'âge de la retraite. Ceci n'enlève rien à la justesse de la revendication de l'abaissement de l'âge du droit à prendre sa retraite pour les générations qui ont aujourd'hui 60 ans mais nous conduit pour l'avenir à ne pas mettre uniquement l'accent sur l'âge de la retraite, mais plutôt sur la quantité de temps libre tout au long de la vie et sa répartition.

Ces perspectives sont les nôtres dès aujourd'hui : elles nous montrent à quel point les luttes des retraités pour des revendications immédiates et urgentes sont solidaires des luttes des actifs pour une société socialiste qui donnera tout son sens à une retraite sans doute différente à bien des égards de celle que nous connaissons aujourd'hui.

Mais les socialistes ne travaillent pas seulement pour une retraite différente demain. Ils luttent pour que dès aujourd'hui les conditions de vie des retraités changent.

## B. DES RÉFORMES IMMÉDIATES : renforcer la solidarité des générations

### 1) Des ressources suffisantes

Les retraités ont droit à la contrepartie de l'effort qu'ils ont accompli durant leur vie professionnelle. Il est juste d'autre part que la société ne tolère pas la misère et assure un minimum de ressources et de services à ceux qui pour des raisons diverses n'ont pas directement contribué à la production ou bien n'ont pas ou peu cotisé.

Les systèmes de retraite qui se sont mis en place depuis 1945 ont permis d'instaurer progressivement la base de la solidarité des générations. Il s'agit

(1) Cf. le Projet socialiste page 322.

d'un acquis précieux que nous devons défendre contre ceux qui en souhaitent le démantèlement (voir les projets de retour à la capitalisation de construction d'un système de retraite à trois étages). La construction réalisée est cependant imparfaite et des réformes devront être engagées, dans la concertation avec tous les partenaires sociaux, dans plusieurs directions.

Pour que les régimes actuels bénéficient d'une large adhésion populaire, leur fonctionnement doit être plus compréhensible. Il faudra donc engager un réel effort de simplification. Dans le même temps, et plus fondamentalement, il importe de réduire les inégalités en entreprenant l'harmonisation des régimes que prévoyait dès 1972 le programme du Parti Socialiste.

Les inégalités seront en outre réduites par les réformes pour une **fiscalité plus juste** (1). Dans la même perspective les droits propres des femmes seront étendus et des réformes seront engagées pour les pensions de réversion.

Ces réformes indispensables, sur lesquelles le Parti Socialiste poursuit par ailleurs un important travail de réflexion (2), ne pourront être mises en œuvre que progressivement, mais le parti socialiste estime que, dès maintenant, des réformes sont possibles qui permettront de corriger les insuffisances de ressources les plus criantes. Il propose :

— de porter progressivement la retraite à **75 % du salaire** calculé sur la base des 10 meilleures années ;

— la pension de réversion à 60 % de la retraite cumulable avec des droits propres.

Deux propositions de loi socialistes ont été déposées à ce sujet :

— N° 501 pour les veuves d'agents de la fonction publique ;

— N° 595 pour les conjoints survivants dans le régime général et les régimes alignés.

— **d'en mensualiser le versement** : (proposition de loi n° 847) ;

— **de supprimer les effets de la non rétroactivité de la loi Boulin** du 31 déc. 1971 portant le taux de la pension de retraite à 50 % (proposition de loi n° 434) ;

— de rapprocher le minimum vieillesse du SMIC (80 %) (proposition de loi n° 878).

Enfin beaucoup de personnes âgées ont accepté de souscrire des rentes viagères. Longtemps ces rentes n'ont pas été indexées. Quand l'indexation a été décidée, elle a été pratiquée au niveau atteint alors par les rentes ; en outre, elle s'opère toujours avec trois ans de retard.

Le parti socialiste **veut revaloriser ces rentes** et mettre un terme au décalage pratiqué jusqu'à maintenant.

## 2) Avoir le droit de partir à la retraite dès 60 ans, sans obligation

Les travailleurs attachent une grande importance à l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans sans diminution de pension.

(1) Projet socialiste page 216.
(2) Projet socialiste page 315.

Le gouvernement et le patronat, en ce domaine, ont dû faire certaines concessions d'ailleurs limitées.

— la loi du 30 décembre 1975 prévoit le départ à la retraite dès 60 ans à taux plein des travailleurs manuels. Mais les conditions à remplir sont si sévères qu'il s'agit là d'une mesure dérisoire.
— la loi du 12 juillet 1977 prévoit l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes. Mais les conditions de durée de cotisation ne sont remplies que par 20 % d'entre elles ; ce qui réduit la portée de la mesure.
— les travailleurs de plus de 60 ans peuvent dans certains cas demander à percevoir la garantie des ressources, soit 70 % de leurs salaires, sur la base d'accords entre les syndicats et le patronat qui n'ont qu'un caractère provisoire.

**Le Parti socialiste, lui, est partisan de permettre le départ en retraite à 60 ans à taux plein pour tous les travailleurs qui le souhaitent et qui ont une durée de carrière suffisante.**

**Mais le droit au travail doit rester garanti aux retraités.**

Il s'agit non seulement de la traduction d'un principe constitutionnel mais aussi d'une exigence sociale : l'âge ne doit pas être une cause d'exclusion du monde du travail. Notre indignation devant le chômage des jeunes s'applique aussi, au nom du droit au travail à toutes les formes de mise à l'écart des travailleurs âgés, par voie autoritaire, qui se sont développées avec la crise économique : garantie de ressources, pré-retraites, démissions suscitées ou départs précipités.

C'est pourquoi la proposition de loi n° 1856 affirme que les pensionnés devront bénéficier des salaires applicables à leur profession ; ceci est destiné à éviter que les employeurs ne tirent prétexte de la pension de retraite perçue par un salarié pour diminuer son salaire, et fausse ainsi le fonctionnement du marché du travail. Toutefois, il ne faut pas non plus tomber dans l'écueil inverse, en permettant un cumul illimité aux travailleurs âgés. A cet effet, un plafond du cumul est prévu entre la pension et le salaire dont le montant serait à étudier en concertation avec les partenaires sociaux.

## 3) Pour mieux vivre la retraite :

**le logement, les services collectifs de la cité.**

La grande majorité des retraités n'a pas besoin de logement et de services collectifs spécifiques. Mais elle souffre de l'insuffisance de la politique actuelle du logement et de la dégradation réelle de certains services publics et refuse les mesures inutilement ségrégatives qui sont trop souvent prises. On renverra ici pour les réformes à mener au projet socialiste en insistant seulement sur quelques thèmes.

**a) le logement** (1)

L'urbanisme capitaliste disloque le centre des villes, expatrie le peuple extra muros, organise la ségrégation entre les classes et les âges, et la dispersion de la population.

Les socialistes veulent une autre politique s'orientant de plus en plus vers la réhabilitation des centres des villes où les personnes âgées garderont leur place et vers une ville plus attrayante pour limiter l'exode des retraités vers les campagnes qui est une des sources de leur isolement.

Dans le cadre des programmes HLM, des logements doivent être réservés aux personnes âgées pour favoriser les liens de solidarité entre les catégories d'âges.

L'amélioration de l'habitat urbain et rural est un axe important que les collectivités locales doivent encourager et promouvoir. La construction systématique des logements-foyers — nécessaire dans certains cas — a été souvent la seule solution retenue pour régler un problème d'habitat social collectif. Dans de nombreux cas, des réglements intérieurs très stricts font perdre aux personnes âgées une part importante de leur liberté.

Les socialistes estiment que l'habitat normal doit être privilégié chaque fois que possible et qu'il faut éliminer toutes les restrictions de liberté dans les foyers qui ne sont pas strictement justifiées par les nécessités de la vie en commun. Ils dénoncent à cet égard le projet de loi n° 1304 portant contrat de résidence qui refuse le statut de locataire aux résidents des logements foyers (que ceux-ci soient ouverts aux jeunes travailleurs, aux personnes âgées ou aux travailleurs immigrés).

**b) Une politique des transports en commun** est également indispensable.

Ce point concerne tout autant les ruraux que les urbains. Il est plus sensible encore pour les retraités qui sont privés pour différentes raisons (manque de moyens financiers, handicaps) de véhicules personnels.

La disparition des services publics en zone rurale fait des retraités sociaux des exclus. Des dessertes rurales aménagées doivent rompre l'isolement qui est imposé à une partie de la population âgée.

D'une manière générale, la diversification des moyens de transport, l'adaptation des véhicules et une tarification à bas prix permettront une meilleure réponse aux besoins.

**c) Le droit à la santé**

Le projet socialiste s'oriente vers la gratuité totale pour tous les assurés qu'il s'agisse des consultations, des médicaments, des soins et de l'hospitalisation. Des propositions de loi ont d'ailleurs déjà été déposées en ce sens : elles prévoient notamment la gratuité des traitements hospitaliers, la diminution à 20 % de la participation des assurés à leur dépense de soins (couverte le cas échéant par des mutuelles), la suppression du ticket modérateur d'ordre public. C'est une évolution considérable par rapport au système actuel de la société libérale dans lequel les retraités et les personnes âgées sont particulièrement pénalisés puisque par exemple :

(1) Projet socialiste page 279.

— un grand nombre d'entre elles ne bénéficient plus du remboursement complémentaire du ticket modérateur auquel elles avaient droit au temps de leur activité (Mutuelles professionnelles).
— la direction de la Sécurité Sociale a mis en place des dispositifs contraignants qui contribuent à limiter le séjour des personnes âgées en hôpital en mettant à leur charge dans certains cas une partie excessive des frais.
— l'éclatement de la médecine en trois secteurs, en trois classes, est-on tenté de dire, conduira, on n'en doute guère, à diminuer graduellement la qualité du service médical au détriment principal des personnes âgées.

## 4) Avoir le droit de parler et de décider

Quand on parle de l'habitat et des loisirs des retraités, les principes paraissent simples. On croirait qu'il y a à ce sujet un consensus social. Il faut favoriser les rencontres intergénérations et donc éviter la ségrégation, développer la participation, respecter les droits des retraités et développer une éducation permanente.

Mais il faut prendre la mesure des obstacles : les habitudes de paternalisme face à une population longtemps et encore aujourd'hui pauvre et donc dépendante sont largement répandues ; elles conduisent souvent à méconnaître des droits, à étouffer les possibilités de participations, à privilégier les actions ségrégatives. Le paternalisme des services sociaux est loin d'être seul en cause. Les habitudes imposées au cours d'une vie de travail, où aucun appel à la participation et à l'initiative n'était fait, ne facilitent pas l'épanouissement de la vie de retraite.

Est-ce à dire que rien n'est possible ? Non, mais il faut accepter une réalité contradictoire fruit du capitalisme et en retirer ce qu'elle porte de remise en cause du système.

Il faut aussi savoir que l'élévation de l'éducation et du niveau de vie des nouveaux retraités, qui les rendent plus exigeants travaillent pour rendre possible les évolutions indispensables et qu'il est impossible en un jour d'obtenir dans son intégralité ce droit de parler et de décider qui est pourtant élémentaire.

Nous estimons qu'il est aujourd'hui possible :
— d'organiser la représentation des retraités dans tous les lieux où des décisions les concernent ;
— de privilégier des formes de vie sociale facilitant le contact avec toutes les catégories.
— de limiter les pratiques d'assistance, lorsque des actions d'aides sont organisées ;
— et surtout de respecter les droits de chacun.

**a) Organiser la représentation des retraités.** Les retraités ne constituent ni une classe sociale, ni un groupe homogène mais ils n'en ont pas moins

des intérêts propres du fait notamment qu'ils tirent la quasi totalité de leurs ressources des pensions et qu'ils ont des liens communs de générations.

C'est dans tous les endroits où ils sont présents et concernés que les retraités doivent réclamer le droit à la parole et le droit de décider. On l'a vu pour la Sécurité Sociale et les caisses de retraites : maintenant les retraités cotisent sur leur pension, pourquoi ne sont-ils pas représentés officiellement dans les conseils d'administration de ces caisses ? Beaucoup de comités d'entreprise se préoccupent d'étendre leurs œuvres sociales aux retraités, pourquoi les retraités de l'entreprise n'ont-ils pas un représentant dans ces comités ? L'Etat, les organismes de Sécurité Sociale, les municipalités construisent des établissements, des foyers, etc... pour les retraités. Les retraités sont-ils consultés ? Tout cela c'est le minimum vital de la démocratie.

Pour le reste, les retraités, les personnes âgées sont comme les autres conviés à s'occuper des affaires générales, celles de la municipalité du département, de la région, de l'Etat. C'est à chacun de s'interroger en fonction de ses possibilités et de ses capacités.

Pour nous, l'âge ne doit être à priori ni un facteur d'exclusion des responsabilités civiques, ni l'occasion d'un maintien abusif au pouvoir. Nous refusons le rejet des retraités comme la gérontocratie. Nous refusons en tous cas que l'on confonde le maintien en place de certaines personnes âgées dans des postes de responsabilité (conseils d'administration de certaines institutions par exemple) et la représentation des retraités.

**b) Privilégier les formes de vie sociale qui associent tous les âges.** Pour beaucoup de travailleurs, les relations sociales et la vie culturelle sont limitées en raison des manques qui ont jalonné leur vie ; les retraités qui, dans leur vie active, ont bénéficié d'une vie sociale et culturelle valorisante peuvent davantage trouver des réponses satisfaisantes.

Cette participation à la vie sociale doit s'intégrer à une politique globale de culture et d'animation.

La rupture avec les relations professionnelles, l'éclatement de la famille conduisent le retraité à rechercher des occasions de rencontres et d'échanges. **La solution des clubs comme remède à la solitude est imparfaite** car elle ne répond pas au besoin profond de vivre dans la ville, dans la société avec toutes ses composantes : enfants, jeunes, adultes...

Les lieux de rencontre et de vie sociale doivent s'ouvrir à tous. Maisons pour tous, centres sociaux, MJC, bibliothèques doivent répondre à cette attente de rencontre et briser l'isolement des retraités mais aussi des autres catégories de citoyens. La vie associative sous toutes ses formes est un lieu privilégié de collaboration intergénération. Il faut en débattre dans les associations pour que les fossés ne se creusent pas, pour que soient étudiés les aménagements d'horaires, de rythme.

**c) Mettre en cause les pratiques d'assistance.** Un inventaire des mesures prises en faveur des « vieux »... doit conduire à s'interroger sur le bien fondé de certaines d'entre elles :

— la distribution de colis alimentaires qui pendant un temps cherchait à corriger l'absence quasi totale de ressources ;
— les banquets et les goûters organisés à grands frais au détriment d'action sanitaires, culturelles et sociales vitales pour le maintien à domicile des personnes âgées.

Une population assistée restera fragile en face des sollicitations démagogiques. Les socialistes ont le devoir d'agir différemment.

Face aux choix toujours nécessaires nous devons mesurer l'efficacité des actions, leur valeur dynamisante, leur impact en matière de solidarité, l'actualité des besoins et l'urgence des réponses.

Confrontés très souvent à des situations anciennes, il est évident que la transformation des habitudes ne peut se faire brutalement. Encore faut-il être persuadé de l'importance de cette évolution pour engager de nouvelles démarches.

A moyen terme et plus encore à long terme, ces mutations pourront être facilitées par une politique de formation continue.

Il se trouve dans un premier temps un public potentiel parmi les hommes et les femmes qui ont assumé durant leur vie active des responsabilités syndicales, associatives, politiques. Par le temps libre qu'elle dégage la retraite peut être un moment privilégié de formation. Il faut pour cela s'en convaincre et dégager les moyens nécessaires. Formés à de nouvelles formes de responsabilités les retraités sont en mesure de mobiliser progressivement d'autres citoyens et de donner un nouveau dynamisme à l'animation sociale.

**d) Respecter les droits.** Cette démarche n'exclut pas les actions spécifiques désirées et gérées par les retraités.

**Dans les clubs par exemple**. Parce qu'ils répondent au besoin de se retrouver entre personnes d'âge et de génération commune, parce qu'ils se créent facilement, parce qu'ils pallient la coupure des rythmes de vie entre les travailleurs et les autres, les clubs de retraités se sont beaucoup développés. Il s'agit d'une réalité sociale importante que nous prenons en compte. Mais il nous parait indispensable, d'une part, que le club organise des rencontres sur l'extérieur avec, si besoin, un soutien financier et, d'autre part, que les retraités du club décident eux-mêmes leurs activités.

On en est loin dans certains clubs « gérés » directement par des municipalités ou des œuvres caritatives. Le paternalisme le plus complet est parfois la règle. La mise en tutelle plus ou moins discrète est encore plus fréquente. Derrière cette gestion de la vie quotidienne par les autres, se profilent souvent les arrière-pensées politiques : on interdit de parler politique, et même syndicalisme aux retraités dans de nombreux clubs pour donner plus de portée à la bonne parole donnée au bon moment par le conseiller municipal de l'équipe en place. Sans ignorer les difficultés d'organiser la participation lorsque les retraités qui fréquentent les clubs sont, en raison de leur grand âge ou de leur pauvreté passée ou présente, peu aptes à prendre la parole et à s'auto-organiser, les socialistes estiment qu'il y a encore beaucoup à faire dans de nombreux clubs pour que la parole soit rendue aux

retraités ; dans la plupart des cas rien n'empêche, sinon les habitudes des gestionnaires et leur souci de garder le pouvoir, que les retraités s'organisent eux-mêmes au sein d'une association respectant les règles de la démocratie de base. Les socialistes estiment aussi qu'il est indispensable de permettre l'expression d'un pluralisme politique dans les clubs : les retraités votent ; ils ont le droit à une information pluraliste et non à un apolitisme de façade qui cache en réalité la main-mise de l'un ou l'autre parti.

**Dans les établissements qui reçoivent des retraités** (logements, foyers, maisons de retraite...), les mêmes principes doivent être appliqués. Ces institutions doivent organiser une représentation des résidents leur permettant d'exprimer leur point de vue sur la marche de l'établissement et cette multitude de décisions qui conditionne la vie quotidienne. La loi du 30 décembre 1975 a prévu que l'élection d'un conseil de résidents serait obligatoire dans tous les établissements sociaux ; il est anormal que faute de décret d'application cette obligation ne soit aujourd'hui effective que dans les établissements privés et non dans ceux qui dépendent des bureaux d'aide sociale. Là aussi, les socialistes n'ignorent pas les difficultés mais ils estiment que c'est le seul moyen de limiter la tendance naturelle des gestionnaires à décider seuls.

Quel que soit l'établissement social ou hospitalier, on doit insister sur la nécessité de respecter les droits élémentaires qui vont de la liberté d'organiser des réunions syndicales, religieuses ou politiques dans les logements-foyers, par exemple, au droit à disposer de son argent.

Le respect des droits est une exigence élémentaire mais encore aujourd'hui fréquemment bafouée.

## 5) La formation permanente concerne aussi les retraités

Les retraités ne doivent pas rester à l'écart de ce grand mouvement qui se dessine actuellement pour une extension de la formation à tous et à tous âges, et qui marque la fin du monopole scolaire de l'éducation.

Le développement de ce qu'on appelle « les universités du 3e âge » prouve si toutefois c'était nécessaire, le besoin considérable de formation des retraités, surtout lorsqu'ils ont acquis des ressources décentes.

Mais les universités du 3e âge, qui sont souvent des associations sans lien juridique avec l'Université, risquent d'avoir le même caractère ségrégatif que les clubs, voire paternaliste dans certains cas. Une des difficultés majeures est bien l'absence de financement solide car il n'y a actuellement aucun droit des retraités à l'éducation permanente.

Nous proposons le développement des formes multiples d'éducation étendues à toutes les étapes de la vie.

— la prolongation de l'éducation scolaire sous forme de crédits personnalisés dont pourrait disposer chaque individu dans la formule de son choix : accéder aux différents établissements scolaires et universitaires à

l'âge qu'il désire jusqu'à épuisement de son crédit, y compris pendant sa période de retraite (1).

— Le développement des associations volontaires, pour susciter des formules originales de formations mutuelles, sous des formes souples comme des voyages d'études, des week-end de formation. Il faut encourager les diverses formes d'auto-formation collective qui ont le plus d'avenir auprès des adultes et des retraités parce que plus informelles, plus volontaires. Certaines universités du 3e âge, certains clubs, commencent déjà à jouer ce rôle d'aide à l'auto-formation. Dans cette perspective, il faut favoriser la création de nouvelles universités populaires et universités d'été et les ouvrir largement à tous les âges.

Le développement de formes multiples, souples et ouvertes de formation, la valorisation de l'accès volontaire à la culture, l'incitation à l'auto-formation participent d'un projet de société dont l'éducation est la clef. On ne prendra le chemin d'une vraie participation et d'un réel échange entre les générations que dans et par un nouveau système d'éducation et de culture restituant à l'individu sa pleine responsabilité.

## 6) Pour le grand-âge :

**soutien à domicile et vie en institution.**

La grande majorité des retraités n'a pas besoin de services particuliers. Mais les handicaps augmentent avec l'âge (à des rythmes variables selon que l'on fait partie d'un groupe social plus ou moins favorisé) et les personnes très âgées ont fréquemment besoin d'un soutien à domicile et parfois d'une prise en charge dans un établissement. Le doublement du nombre des personnes de 80 ans et plus d'ici l'an 2000 rend indispensable le développement des moyens déjà insuffisants qui existent en ce domaine.

**a) donner une priorité réelle au soutien à domicile**

Sur la priorité au soutien à domicile tout le monde est en principe d'accord, mais en réalité trop souvent on considère que le placement est inévitable ou qu'il est la meilleure solution.

On pourrait éviter beaucoup de départs pour les maisons de retraite ou les services hospitaliers si les services de soutien à domicile étaient plus développés et mieux coordonnés et cela irait sans nul doute dans le sens des désirs de la plupart des personnes âgées qui souhaitent garder leur indépendance le plus longtemps possible.

Les moyens accordés par l'Etat dans le cadre des VIe et VIIe Plans n'ont jamais été à la mesure des besoins.

La publicité faite autour des programmes du Plan visait à conditionner l'électorat sans dégager les moyens nécessaires à une généralisation de la politique de maintien à domicile. Les actions engagées grâce aux crédits d'Etat sont encore très ponctuelles, expérimentales : sans perspective de relais financiers à partir de ces réalités il n'est pas possible de parler de politique nationale.

(1) Projet socialiste p. 289.

Les discours officiels ne parlent pas de la récession de l'aide ménagère, de l'absence de moyens financiers et administratifs pour développer l'aide sanitaire à domicile, de l'impasse quasi totale des centres de jour.

Aide ménagère et soins à domicile sont deux volets essentiels d'une politique de soutien à domicile, qui exige :

— un personnel en nombre suffisant, assuré d'un statut stable, qualifié (la formation des aides soignantes ne devrait plus être strictement hospitalière, et les aides ménagères devraient avoir une formation).
— des équipes de professionnels suffisamment polyvalents intervenant à domicile quel que soit l'âge des bénéficiaires ;
— des moyens financiers à la hauteur du coût réel des services rendus ;
— la prise en compte de la notion de droit au service et non d'assistance ;
— une réforme de la réglementation concernant les services de soins à domicile, par exemple en fixant les règles d'agrément s'imposant aux caisses, ce qui éviterait les trop nombreuses interprétations d'une caisse régionale d'assurance maladie à l'autre.

D'autres services peuvent être complémentaires par exemple :

— les restaurants collectifs sans qu'il soit toujours nécessaire de recourir à des formules ségrégatives (les foyers de jeunes travailleurs peuvent répondre à certains besoins).
— le portage des repas à domicile pour remédier à des difficultés passagères ou définitives.

Il ne faut d'ailleurs pas oublier que les possibilités de vie à domicile dépendent largement dans certains cas de la qualité des soins donnés dans des services de moyen séjour capables d'assurer la rééducation indispensable après un accident au une maladie grave.

Le maintien à domicile fait appel également à la solidarité familiale du conjoint ou des enfants. Celle-ci doit être reconnue à travers une législation sociale appropriée qui garantisse à ceux qui l'exercent :

- ◆ exonération fiscales,
- ◆ aide à la tierce personne,
- ◆ protection sociale,
- ◆ aide au logement.

L'exercice de cette solidarité familiale serait facilité par l'existence de solutions intermédiaires entre les services d'aide à domicile et les établsse-ments d'hébergement classiques.

**b) Développer des possibilités d'accueil intermédiaires entre les services de maintien à domicile et les établissements d'hébergement**

Des structures intermédiaires entre les services d'aide à domicile et les établissements d'hébergement pourraient rendre de grands services aux personnes âgées handicapées et à leurs familles.

Il peut s'agir de :

— lieux d'accueil temporaire pour l'hébergement de personnes âgées pendant le départ en vacances de la famille ou, dans les campagnes, pendant que l'hiver rend les communications difficiles ;

— lieux d'accueil de jour plus ou moins médicalisés pour la prise en charge pendant la journée de personnes âgées qui ne peuvent rester seules ou ont besoin d'un soutien thérapeutique.

L'expérience des centres de jour ne s'est pas déroulée normalement faute, en particulier, d'un financement adapté, mais elle est suffisamnent riche pour montrer l'intérêt que pourrait avoir une formule qui, permettant une aide, éviterait la prise en charge totale de la maison de retraite classique. Quelle que soit l'étiquette (maison de retraite de jour ou centre de jour) le développement d'établissements de ce type est à susciter.

— unités légères de quartier accueillant dans un appartement quelques personnes âgées handicapées pour faciliter le soutien dans ce nouveau domicile tout en évitant leur transfert dans un établissement.

**c) Des établissements adaptés**

Il faudra peut-être à terme augmenter la capacité d'hébergements collectifs pour les personnes âgées fortement handicapées compte tenu de l'augmentation du nombre de personnes très âgées. Il faut en tout cas, dès aujourd'hui, revoir certaines conceptions et certaines réglementations et tenir compte du fait que l'âge d'entrée en établissement est de plus en plus tardif.

Les réformes indispensables doivent porter sur les éléments suivants :

— il faut veiller à ce que le vieillard et sa famille aient l'assurance d'une continuité dans l'hébergement. Les passages successifs dans différents établissements répondant chacun à des critères particuliers s'opposent à ce besoin fondamental de sécurité et de continuité.

— il faut éviter de créer de grandes unités qui **ne peuvent être** à échelle humaine et cela aussi bien dans l'intérêt des personnes âgées que dans celui des personnels à qui sont confiées des tâches difficiles.

— la qualité des soins aussi bien que des relations dépend très largement de l'existence d'un personnel en nombre suffisant, qualifié, correctement rémunéré et ayant la perspective d'un changement d'emploi possible s'il le désire.

Une meilleure adaptation de l'architecture est nécessaire (les bâtiments les plus récents ressemblent plus à des hôpitaux où l'on passe en principe sans rester qu'à des lieux chaleureux où l'on peut finir sa vie en paix).

— l'ouverture vers l'extérieur et l'animation doivent être un souci constant quel que soit le degré de handicap. Il faut aussi expérimenter toutes les formes nouvelles d'organisation de la vie collective qui peuvent limiter l'infantilisation et la régression qui suivent trop souvent l'entrée en institution.

— enfin il faut revoir les modalités de prise en charge par la Sécurité Sociale. La prise en charge des soins doit couvrir toutes les incidences du vieillissement, nursing, soins, rééducation. Il faut obtenir que la Sécurité Sociale rembourse les frais exposés dans les services de moyen séjour pendant tout le temps effectivement nécessaire, alors qu'elle refuse actuellement, de manière scandaleuse, de prolonger ces prises en charge passé un délai de 60 ou 80 jours.

Quant à la **participation demandée aux personnes âgées dans les services de long séjour,** elle est **scandaleusement élevée,** variable selon les établissements, elle est d'environ 150 F par jour, 4 500 F par mois et correspond en réalité non seulement à des frais hôteliers mais en grande partie à des soins non remboursés : elle doit être supprimée ou très fortement réduite.

Enfin le Parti Socialiste propose de supprimer le recours des services d'aide sociale à l'obligation alimentaire des descendants (propositions de loi n° 497 et 1.256).

**d) Une mort décente**

— Le nombre de ceux qui meurent à l'hôpital augmente : il représente plus de la moitié des morts après 65 ans. Il est urgent de rompre le silence pudique qui entoure les conditions souvent inhumaines de la mort à l'hôpital et de prévoir des mesures touchant tant à la formation des personnels accompagnant les mourants qu'aux conditions mêmes de la mort.

— Une assistance des mourants à domicile devrait elle aussi faire partie des mesures d'aide à domicile.

— Mais c'est d'abord à la famille qu'il revient d'accompagner ses mourants : il faudrait prévoir des jours de congés légaux supplémentaires qui interviendraient, non seulement après la mort de parents, comme cela est déjà prévu, mais avant, quand l'état de santé des parents proches devient critique.

Il est par ailleurs nécessaire de réorganiser dans l'esprit du service public, le service des pompes funèbres qui donne lieu trop souvent aujourd'hui à un véritable rackett des familles et de maintenir quel que soit l'âge du défunt la participation financière de la Sécurité Sociale.

## 7) Des responsabilités partagées

Si l'on veut que soit prise en charge la préoccupation du vieillissement tout au long de la vie et qu'une politique des âges s'ébauche, si l'on veut que les retraités d'aujourd'hui trouvent leur juste place et que les personnes très âgées soient bien entourées, si l'on veut que les acquis de la protection sociale soient défendus contre les menaces nées de la crise et du libéralisme triomphant, il faut que les responsabilités soient partagées et assumées.

**a) La responsabilité des institutions**

**1) le rôle de l'Etat** est très important à plus d'un titre.

— c'est au niveau national que doivent être déterminées aussi bien les règles de la protection sociale qui garantissent la solidarité des générations que les politiques qui permettent de donner tout leur sens à la conquête sociale du droit à la retraite (éducation, amélioration des conditions de travail...)

— c'est au niveau national, également, que pourront être prises en compte les évolutions nécessaires pour faire face aux changements démographiques du futur.

— c'est au niveau national, enfin, que devront être effectuées certaines réformes immédiates très importantes :

- ◆ abaissement de l'âge du droit à prendre sa retraite
- ◆ augmentation des ressources
- ◆ création d'un statut des aides ménagères
- ◆ réforme de la tarification des prises en charge de la Sécurité Sociale.

**2) La Sécurité Sociale** : Aussi bien en ce qui concerne les régimes de retraite que l'assurance maladie des réformes sont indispensables. De notre capacité à sauvegarder les acquis de notre protection sociale contre les coups de boutoir du libéralisme et à faire évoluer dans la concertation les règles existantes dépendra largement notre possibilité de répondre aux urgences du moment. C'est le sens des projets préparés par le Parti Socialiste (1).

**3) Les collectivités locales : C'est évidemment au niveau des collectivités locales que peut le mieux se faire l'adaptation aux besoins locaux.** Encore faut-il, que la péréquation des ressources soit correctement assurée et tienne notamment compte de l'inégalité considérable du vieillissement démographique selon les régions. La réforme des collectivités locales qui ne donne à cet égard aucune sécurité est inquiétante. Il faut d'autre part que sur certains points la volonté nationale impose un minimum d'égalité en fixant certains droits exigibles sur tout le territoire, par exemple, en matière d'aide ménagère.

Sous ces réserves, nous pensons que **la responsabilité des élus locaux en concertation, avec les associations locales est considérable ; leur tâche n'est pas facile,** malgré l'unanimité des bons sentiments qui semble régner ; beaucoup de questions difficiles se posent en effet :

— comment passer de pratiques d'assistance, qui semblent parfois satisfaire tout le monde, à des pratiques plus ouvertes et plus axées sur l'essentiel qui réside plus dans un véritable soutien à domicile que dans l'organisation épisodique de banquets coûteux ?

— Faut-il admettre le versement d'allocations complémentaires au minimum vieillesse ? Ce versement semble équitable compte tenu de la faiblesse actuelle du minimum, mais c'est évidemment accepter un transfert de charges au détriment de l'organisation des services et contribuer à repousser les réformes nationales.

— Faut-il enfin développer ou non la gratuité en faveur des retraités ? Beaucoup de motifs y poussent : la simplicité du système alors que tout contrôle des ressources est en lui-même coûteux et souvent mal perçu ; la modicité des ressources de beaucoup et le souci d'inciter les retraités à se déplacer et à profiter des services culturels. Mais qu'il s'agisse du transport ou d'autres services collectifs, on peut se demander au nom de quelle solidarité la collectivité locale assisterait un retraité disposant de revenus décents et négligerait un jeune apprenti ou un père de famille

(1) Projet socialiste p. 315.

chômeur sans ressources. C'est une politique générale qui est à promouvoir, par exemple, en instaurant des normes de gratuité ou des tarifs qui rendent les transports accessibles à tous, actifs ou non, vieux ou jeunes.

Sur ce point comme sur les autres, il n'y a pas de recette mais seulement la nécessaire prise en compte de nos objectifs : solidarité, respect des droits, volonté de développer la participation dans un contexte dont nous savons qu'il créé des contradictions.

**Le parti socialiste entend pour sa part développer la confrontation des expériences locales d'où naîtront les innovations pour la vie quotidienne.**

**b) la responsabilité des citoyens**

Tout ne repose pas sur les institutions. **La famille** (enfants et petits-enfants !) a son rôle à jouer aussi bien comme lien vivant des générations que comme lieu de solidarité ; elle assurera d'autant mieux son rôle qu'elle ne sera pas isolée et qu'elle ne sera ni le seul lien vivant des générations, ni laissée seule lorsqu'elle prend en charge des parents âgés invalides. La famille sera vivante si elle est relayée par une vie sociale vivante, si elle est épaulée par **une solidarité plus large.**

Il faut aussi donner un rôle réel et une autonomie aux **associations locales. Associations et syndicats de retraités** (1) ont sans doute un rôle historique à remplir : celui d'exprimer les revendications et le regard que portent les retraités sur la société, celui aussi de renforcer les liens que peut créer l'appartenance à des générations plus ou moins voisines.

**Le mouvement des retraités** qui se constitue progressivement est par nature ambigü : il est l'expression d'un groupe d'âge dont les intérêts immédiats ne sont pas homogènes ; il est vecteur d'une solidarité de générations qui est souhaitable mais il peut devenir porteur d'un conflit de générations ou d'un isolement renforcé ; il peut affaiblir les forces de changement qui se cherchent ; il peut au contraire développer ces forces. Il aura sans doute des expressions contradictoires et sera ce que ses militants en feront.

Familles, associations et syndicats de retraités (1) ne seront pas les seuls acteurs de l'évolution sociale et politique concernant la retraite.

Les problèmes ne se posent pas en termes sentimentaux, ils ont un caractère politique et le changement politique est l'affaire de tous. Changer la retraite concerne d'ailleurs tout un chacun s'il veut bien raisonner sa peur de vieillir (vieillir c'est vivre) pour penser son existence dans toute sa durée. Deux raisons pour que la retraite soit l'affaire de tous et que se fasse dans le socialisme, le passage indispensable de la solidarité des générations à la solidarité des luttes.

---

(1) Chaque grande organisation syndicale a une union confédérale de syndicats de retraités.

# CONCLUSION

## De la solidarité des générations à la solidarité des luttes

La solidarité des générations doit être défendue contre les menaces qui pèsent sur les régimes de retraite. Il faut faire savoir que le déséquilibre qui menace a essentiellement pour cause le chômage et défendre les régimes actuels contre les projets de retour à la capitalisation qui se traduirait par une baisse massive du pouvoir d'achat des retraités.

Il faut aller vers une retraite qui, globalement, représenterait 75 % du salaire, permettre le départ en retraite à 60 ans sans l'imposer, rapprocher le minimum vieillesse du SMIC, harmoniser et progressivement unifier les régimes de retraite.

La solidarité des générations doit aussi être améliorée par un développement des équipements et services pour ceux qui en ont besoin, à un moment donné. Ils sont une minorité parmi les retraités mais nous avons beaucoup de chances d'être concernés un jour ou l'autre.

Cette solidarité des générations tradition ancienne et vivante du socialisme, doit s'accompagner aujourd'hui d'une solidarité des luttes.

Les retraités ont beaucoup à apporter aux luttes des actifs : ils savent que les conditions de travail, que la durée du travail marquent la vie d'une empreinte indélébile, que la correction des inégalités doit se faire pendant la vie active, que la formation générale donne son prix au temps libre, que la participation sociale vantée par le pouvoir n'a pas de sens sans le pouvoir partagé dans l'entreprise et la cité. Les actifs ont aussi à partager les luttes des retraités : sans leur participation ceux-ci se retrouveraient dans un ghetto qu'ils refusent absolument et les retraités qui savent bien que leurs luttes ne concernent pas qu'eux-mêmes ne peuvent agir que forts du soutien des actifs.

Le changement de société proposé par les socialistes améliorera la situation de tous les citoyens sans distinction, et en particulier des plus faibles et des plus pauvres. Mais ce changement ne nous sera pas octroyé. Il faudra l'arracher comme toutes les grandes conquêtes sociales par une lutte permanente à laquelle tous les citoyens sont appelés à participer !

# OUVRAGES PARUS AUX ÉDITIONS DU CLUB SOCIALISTE DU LIVRE

- PROJET SOCIALISTE
  **pour la France des années 80.**
- CADRES : **l'alternative socialiste.**
- L'AGRESSION : **l'Etat-Giscard contre le secteur public.**
- SPORT : **l'autre politique des activités physiques et sportives.**
- ENERGIE : **l'autre politique.**
- SOCIALISME ET INDUSTRIE
  Actes du colloque « **Politique industrielle et nationalisations** ».
- LE PARTI SOCIALISTE ET LES FRANÇAIS A L'ETRANGER
- TRAVAIL PRECAIRE
  **Actes du colloque au Pré-Saint-Gervais.**
  **Enquête militante sur l'emploi des femmes.**
- LA MER RETROUVEE

**A PARAITRE PROCHAINEMENT**

- LA DEMOCRATIE EN JEU
- SOCIALISME ET INFORMATIQUE.

A PARU DANS LA COLLECTION « **CHANGER LA VIE** » :
**Jean GLAVANY - Philippe MARTIN**
**CHANGER LE CADRE DE VIE**

---

*Distribués par SIG-DIFFUSION, ces ouvrages sont en vente dans plus de 1 000 librairies en France, ainsi qu'au CLUB SOCIALISTE DU LIVRE, librairie de Solférino.*

# BROCHURES EN VENTE AU CLUB SOCIALISTE DU LIVRE

- **S.O.S. Sécurité Sociale** ..... **8 F**
- **1980 : le libéralisme sauvage** ..... **6 F**
- **Nous, Socialistes** ..... **5 F**
- **Féministes français** ..... **5 F**
- **Blum : discours de Tours** ..... **4 F**
- **Jaurès : socialisme et liberté** ..... **4 F**
- **Histoire du P.S.** ..... **2 F**
- **15 thèses sur l'autogestion** ..... **2 F**
- **L'Agricuiture et ses Travailleurs** ..... **5 F**

**DANS LA COLLECTION : « DOCUMENTATION SOCIALISTE »**

- **La croissance sociale** ..... **6 F**
- **Les socialistes et l'immigration** ..... **12 F**
- **Information ou manipulation** ..... **12 F**

**DANS LA COLLECTION : « LES CAHIERS DE DOCUMENTATION SOCIALISTE »**

- **Projet socialiste pour l'Agriculture** ..... **9 F**
- **Propositions socialistes pour l'automobile** ..... **9 F**
- **Retraite et socialisme** ..... **9 F**

Toute commande doit être adressée au

**CLUB SOCIALISTE DU LIVRE**

10, rue de Solférino

75333 **PARIS** CEDEX 07

(Règlement à l'ordre du Club).

Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean Jaurès

Edité et diffusé par le Club Socialiste du Livre. Directeur de la publication : Georges Mariel.

Imprimerie E.I.P. Lorient

Achevé d'imprimer le 6 avril 1981

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# C.S.L.

- **Éditeur des publications du P.S. (Projet socialiste, brochures...)**
- **Diffuseur de livres intéressant les militants socialistes**
- **Fournisseur des gadgets à l'emblème du Poing et de la Rose,**

## Le Club Socialiste du Livre

**10, rue de Solferino**
**75333 PARIS CEDEX 07**
**Tél. : (1) 550-34-35**

## est à votre disposition



Les Cahiers de Documentation Socialiste - N° 3 - Avril 1981
Prix : **9 F** (port non compris)



Conditions spéciales pour commandes groupées. Renseignements au **C.S.L.**



Coll. Fondation Jean-Jaurès